

Concours interne pour le recrutement de conseillers d'insertion et de probation

Session 2025

Epreuve d'admissibilité

Epreuve de cas pratique à partir d'un dossier portant sur des problématiques liées à la justice. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

Durée de l'épreuve : 3 h 00

Coefficient 5

Sujet :

Votre directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation vous demande de mettre en place un groupe de parole sur les violences intrafamiliales en milieu ouvert. À l'aide des documents joints, vous le formaliserez de manière pratique et opérationnelle par le biais d'une fiche action.

(Vous veillerez à ne pas faire apparaître dans votre copie de vrais noms de professionnels en lien avec un service spécifique afin d'assurer l'anonymat de votre écrit, au risque de vous voir attribuer une note éliminatoire).

Le sujet, paginé de 1 à 22, est composé d'une page de garde suivie de la liste du corpus documentaire et d'un dossier documentaire de 22 pages.
Aucun document n'est autorisé, autre que les documents fournis en annexe.

Corpus documentaire :

Annexe 1 : Fiche de fonction Référent violences conjugales en SPIP, Ministère de la Justice (2 pages)

Annexe 2 : Bilan de stage « violences intrafamiliales », Ministère de la Justice, janvier 2024 (4 pages)

Annexe 3 : « Ces auteurs de violences conjugales ont eu le courage de se mettre à nu en groupe de parole », par Yvan Duvivier, Ouest France, 8 décembre 2023 (2 pages)

Annexe 4 : « Déploiement du programme RESPIRE sur la DISP de Dijon », Intranet Justice, 11 février 2022 (2 pages)

Annexe 5 : Modèle de fiche action : « préparation groupe de parole violences intrafamiliales » (1 page)

Annexe 6 : Memento Prise en charge des VIF au sein de la DISP de Dijon, Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, unité méthodologie et accompagnement, Ministère de la Justice (6 pages)

Annexe 7 : « "Je me déteste" : les auteurs de violences conjugales face à eux-mêmes », par Perrine Roguet, France 3 Régions, 27 juillet 2023 (6 pages)

ANNEXE 1

Fiche de fonction : Réfèrent violences conjugales en SPIP

1) CONTEXTE

La prévention et la lutte contre les violences constituent un objectif national et prioritaire, avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel ambitieux de lutte contre les violences, commises tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé, visant à la fois celles perpétrées contre les agents que commises entre personnes suivies.

La DISP de Paris a souhaité introduire au sein de son plan interrégional un volet majeur, celui dédié à la lutte contre les violences conjugales, qui implique depuis plusieurs années la forte mobilisation de tous, et qui s'appuie sur les professionnels des DISP, des SPIP et des EP ainsi que sur les partenaires incontournables de l'AP.

Pour conforter cette mobilisation et appuyer la politique du DFSPiP en la matière auprès des personnels des SPIP, pour informer et faire remonter les besoins et difficultés dans une perspective d'amélioration constante des dispositifs, un réseau de référents départementaux de lutte contre les violences conjugales est créé. Idéalement, un binôme par SPIP qui se veut représentatif tant de l'équipe d'encadrement que des CPIP, tant du milieu ouvert que du milieu fermé (2 référents par SPIP-1 M0+1 MF).

II) MISSIONS

De manière générale, le binôme de référent a pour missions de :

- ▶ Suivre la déclinaison opérationnelle de la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales au sein du SPIP ;
- ▶ Collecter et partager les informations en lien avec la politique opérationnelle de prévention et de lutte contre les violences conjugales ;
- ▶ Participer aux formations et aux instances relatives à la prévention et à la lutte contre les violences conjugales.

111) ACTIONS A ACCOMPLIR

Pour exercer ses missions, le binôme de référents s'appuie sur les directives interrégionales découlant des normes législatives et réglementaires, sur la déclinaison départementale assurée par le DFSPiP, mais également sur les accords locaux entre l'Administration Pénitentiaire et les Autorités Judiciaires.

Ainsi, placés sous l'autorité du DFSPiP, les référents départementaux « prévention et lutte contre les violences conjugales » en SPIP sont chargés :

► D'accompagner les dispositifs de prévention et de lutte contre les violences conjugales en :

- o Suivant la mise en œuvre du plan interrégional au niveau local ;
- o Animant/participant aux réunions locales sur la thématique ;
- o Participant aux formations et groupes de travail proposés en lien avec la thématique ;
- o Informant le référent interrégional de prévention et lutte contre les violences conjugales de l'ensemble des dispositifs et outils susceptibles d'être partagés au-delà du département ;
- o Participant au réseau des référents départementaux du ressort de la DISP (1 à 2 réunions/an) ;

► De soutenir la direction du SPIP en :

- o Identifiant les éventuelles difficultés de circulation des informations et en proposant des solutions ;
- o Se positionnant comme personne ressource auprès de l'équipe de direction et des personnels du SPIP ;
- o Participant à la diffusion des directives interrégionales et départementale, et des bonnes pratiques ;
- o Participant à la promotion et la diffusion des offres de formations relative à la lutte contre les violences conjugales ;
- o Informant les nouveaux personnels des dispositifs en vigueur, documents existants et procédures dédiées ;
- o S'assurant de la mise à disposition de l'ensemble des personnels des outils et de la documentation dédiée.

Le binôme de référents n'est pas responsable de la mise en œuvre de ces dispositifs, mais il accompagne toutes les actions sur cette thématique et fait toute les propositions d'amélioration sur le fonctionnement des dispositifs.

IV) COMPETENCES REQUISES

- Motivation forte pour la question de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales ;
- Qualité relationnelle et sens de la communication ;
- Connaissance des dispositifs et du fonctionnement local (SPIP/AJ/EP).

V) INFORMATIONS PRATIQUES

- DPIP/ CPIP nommés par le DFSPiP ;
- En lien avec la direction, dégagement de temps de service pour remplir ce rôle de manière efficiente ;
- Accès aux documents en lien avec la thématique ;
- Travail collaboratif et soutien de la DISP.

ANNEXE 2

Bilan du stage VIF
Du 31/01 au 1/02/2024

Animatrices du stage :

..... et(CPIP)

Présence ponctuelle de (stagiaire cpip) et (stagiaire DPIIP)

Nombre de participants :

13 PPSMJ convoquées (dont une est arrivée l'après-midi de premier jour, justifiant d'un rdv judiciaire : PPSMJ excusée)

- 2 personnes ne se sont pas présentées sans explication (1 absente pour la seconde fois : note partagée à JAP pour non-exécution du stage VIF/ l'autre sera reconvoquée au prochain stage)

- 1 personne s'est présentée le premier jour du stage avec un justificatif l'empêchant d'être présent ; Après vérification à l'issue du stage, le justificatif n'est pas recevable : **un rapport d'incident** a été rédigé.

10 personnes ont participé à l'intégralité du stage .

Contenu des interventions (31/01/2024)

Accueil

- Présentation du stage organisé par le SPIP
 - Détail des règles de bonne conduite à respecter durant le stage
 - **Questionnaire anonyme** remis aux participants sur leurs attentes du stage
- Pour quels faits avez-vous été condamné ?

Définissez la violence en 3 mots

(physique, verbale, morale, insultes, légitime défense, méchanceté, absurdité, grave, problème personnel, plus confiance n soi, ne pas avoir de solution, manque de respect, alcool, jalousie, amour, atteinte psychologique)

Depuis votre condamnation avez-vous parlé des faits, de ce qui s'est passé ?

Qu'attendez-vous de ce stage ?

(rien juste pas eu le choix de le faire, je ne sais pas, je suis là par obligation, de l'amélioration, me permettre de ne jamais commettre les mêmes faits, échanger, trouver des pistes pour canaliser et éviter la récidive, comprendre la loi française, avoir des idées des solutions pour arrêter la violence, comprendre plus précisément le mécanisme qui amène à la violence, éclaircir les points négatifs en positifs)

Tour de table de présentation de chaque participant

- temps d'échange et de questions

- Intervention du Parquet : Mme, substitut du procureur du TGI d',

accompagnée de la référente VIF du TJ d'Auxerre, Mme Thibault (chargée de mission VIF au TJ)

La chaîne pénale

L'organisation des tribunaux et les différents magistrats

Rôle du Parquet, la référence du Parquet (exemple référent VIF)

Comment sont prises les décisions

Les condamnations pour faits de violence

les statistiques des diverses condamnations (focus sur les chiffres VIF)

Questions des stagiaires.

Il s'agissait de la première intervention de substitut au SPIP.

Les échanges entre les PPSMJ et le magistrat ont laissé transparaître l'aigreur et les ressentiments des PPSMJ à l'égard de la justice et un sentiment d'injustice et de ne pas avoir été écoutés lors de leur garde-à-vue ou au tribunal.

Néanmoins, les questions ont été posées, la substitut a répondu aux questions parfois houleuses et parfois partisans se focalisant sur leurs cas personnels.

Avis des PPSMJ sur l'intervention

Les PPSMJ ont ressenti avoir pu s'exprimer, ont pu être informés du fonctionnement de la justice et de la prise de décision.

-Intervention du gendarme, M..... de la Maison de Protection des Familles de l'Yonne de :

L'objectif de l'intervention était d'amener les stagiaires à une prise de conscience, une réflexion afin d'éviter la répétition de certains comportements. Les mis.siens de la MPF et les statistiques des violences au sein de la famille leur ont été présentées. Les stagiaires ont été réceptifs aux statistiques, ont reconnu la difficulté du métier de gendarme et ont apprécié de voir l'autre côté du miroir.

Évocation de l'impact des violences familiales sur les enfants.

Temps d'échange et des questions réponses.

Avis des PPSMJ sur l'intervention

L'intervention humaine et pédagogique de M a été plébiscitée par tous sur les sujets.

Les PPSMJ ont souligné son humanité, sa proximité avec l'usager, son empathie, son engagement au service des autres, de faire à la fois un travail répressif et social et son absence de jugement.

- Intervention du CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles) deux juristes recrutées depuis septembre 2023.

A la demande des CPIP, l'intervention a porté sur les thèmes suivants :

- présentation rapide des missions du CIDFF

- les mesures de protection, le **BAR**, le Téléphone Grave Danger, les conséquences des interdictions prononcées, les ordonnances de protection.

- les droits parentaux

Avis des PPSMJ sur l'intervention : trop axé sur le féminisme, bâclé, trop scolaire

01/02/24

Matinée

- **Atelier animé par les CPIP sur la thématique de la violence à partir d'un questionnaire**
- **tirage au sort de cartes d'une phrase ou d'un mot permettant d'ouvrir le débat :**
Définitions de la violence et des violences en s'appuyant sur les définitions données par les PPSMJ sur le questionnaire d'accueil
les différents types de violence,
présentation du schéma du cycle de la violence
Les stagiaires ont été attentifs et ont participé, ce qui a permis la création d'une dynamique de groupe.

Après midi

- **Intervention de l'association Entraid'addict M..... (président de l'association) et témoignage de M..... (adhérent)**

- missions de l'association
- témoignage de M..... (anciennement suivi par le SPIP pour violences conjugales et CEA) :
témoignage de son parcours, des actes commis, de son suivi SPIP, des effets de ses comportements dans son couple, dans sa famille, sur lui-même, son parcours d'alcoolique et aujourd'hui devenu résilient grâce à l'association.

Avis des PPSMJ sur l'intervention :

Unanime sur l'intervention : le parcours de M..... fait écho aux leurs et apporte la preuve qu'on peut se sortir des addictions et du cycle de la violence en se faisant aider, en demandant de l'aide, en en parlant et en sachant identifier les signes avant-coureurs de la violence.

- **clôture de stage**

Bilan général

Avis général des PPSMJ sur le stage : (tour de table, parole donnée)

- intéressant, instructif, prise de conscience, aide à éviter de recommencer
- super cool, stage à conseiller
- venu avec des appréhensions et la peur d'être jugé, d'être ciblé comme méchant. ... au final, stage intéressant dans tous les domaines
- le stage a permis de découvrir les lois françaises
- le stage apprend des choses, permet de ne pas recommencer les erreurs
- le stage permet une remise en question
- échanges instructifs avec les autres PSSM " nous étions tous sur un même pied d'égalité"
- appréciable de ne pas être jugé durant le stage

Les participants ont demandé la copie du schéma du cycle de la violence pour l'utiliser, le diffuser et en parler autour d'eux.

les temps forts du stage :

le témoignage de M X et l'intervention du gendarme ont été deux temps forts du stage

- la dynamique du groupe a été remarquable et apprécié de tous: le groupe a largement participé, s'est confié, a illustré son parcours par des exemples personnels voire intimes, a indiqué tout au long du stage combien ils ont été mis à l'aise par les intervenants et les CPIP.

Choix des outils :

- le questionnaire anonyme

En passant par l'écrit, et anonymement en début de stage, il nous a semblé qu'il était plus facile de s'exprimer et de revenir sur les faits (dynamique de groupe non encore formée) .

Les questions étaient choisies avec précision dans le but de :

- interroger le motif de la condamnation
- vérifier si les faits avaient été évoqués, abordés, travaillés depuis le passage au tribunal
- questionner leurs attentes du stage pour connaître leur état d'esprit le premier jour du stage et leur cheminement

- l'utilisation du tableau pour le « brainstorming »

Permet de donner la parole aux PPSMJ

Permet de reformuler

Permet d'échanger à chaud

De voir les réponses écrites peut avoir un impact sur la personne

Perspectives pour les prochains stages :

- en réflexion : ne pas pérenniser l'intervention du CIDFF au vu de l'avis des PPSMJ n'y voyant pas d'intérêt. Cet avis est récurrent. Il conviendrait d'en tenir compte.
- s'interroger sur la durée ou le format du stage (3 jours ou 2 jours + 1 jour ?)

ANNEXE 3

Ces auteurs de violences conjugales « ont eu le courage de se mettre à nu » en groupe de parole

Neuf hommes condamnés pour avoir commis des violences sur leur compagne ont participé à un groupe de parole à Lorient (Morbihan). À son terme, ils disent ce qu'il leur a apporté, conscients du chemin encore à parcourir pour éviter le piège de la récidive.

Je n'avais pas fumé mon joint du matin, j'étais énervé. C'est tombé sur elle, assène un premier et jeune homme. La violence, pour moi, était justifiée car j'avais raison, tout le temps... Et j'y allais jusqu'à ce qu'elle accepte renchérit un deuxième. « J'ai détruit une femme, j'aurais pu changer les choses, nuance un troisième, ce vendredi 8 décembre 2023 dans les locaux lorientais du Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan (Spip 56).

Pendant huit jours, à raison de deux heures chaque matin, neuf hommes condamnés pour avoir commis des violences conjugales sur leur compagne ont volontairement intégré un groupe de parole animé par trois conseillères du Spip. Seize heures pour franchir trois étapes : celle de la conscientisation, tout d'abord, celle de la responsabilisation ensuite, tel ce participant qui confie : Elle m'a excusé mais moi je ne m'excuse pas ce que j'ai fait...

Tu n'as pas le choix du conflit mais on a le choix d'entrer ou non dans la violence a écrit un d s participants. Tous en conviennent : Nous sommes responsables de notre violence, étant acquis qu'elle rajoute un problème, elle ne le règle pas. Pour autant, tempèrent-ils aussitôt, ce n'est pas parce que notre erreur nous a conduits en prison que nous sommes des mauvais garçons, déclare le premier. Ni des sauvages, abonde un deuxième homme, ou des monstres insiste le troisième.

« Avancer pour ne pas récidiver »

Si on ne travaille pas sur les' acteurs de ces violences, si on les occulte, alors on n'avancera pas, analyse Céline, une des trois conseillères mobilisées alors qu'un quart des personnes suivies au Spip à Lorient le sont pour des violences intrafamiliales. Et les neuf participants, constatent les trois animatrices, ont mis les choses sur la table, ils n'ont pas fait semblant. Elles saluent la sincérité de ces hommes dont nous avons ressenti la souffrance. Ils ont eu le courage de se remettre en question, de se mettre à nu, mus par la volonté d'avancer afin de ne pas récidiver.

Pour autant, et c'était l'objectif ultime de cette session, comment faire autrement ?

Si les conseillères n'ont pas hésité à les percuter, à les bousculer, ils l'ont fait aussi entre eux, dévoilant souvent au groupe une part intime d'eux-mêmes : il est, chez l'un, question d'un trop-plein d'émotion que je n'arrive pas à canaliser, de cette émotion que cet autre ne veut pas montrer, assurant que la tristesse, c'est la honte ...

Même en prison, on a les clés de notre futur, résumait le doyen du groupe quand le fumeur de joints matinal retenait une chose : la nécessité de valoriser l'autre, la femme. Et que celui qui avait toujours raison a entrepris de soigner (son) impulsivité. La preuve, si besoin était, que tous ont admis qu'ils n'y arriveraient pas seuls. Et une conseillère de souligner : Si l'auteur a compris que le problème venait de lui, alors on a fait notre job.

ANNEXE 4

Déploiement du programme RESPIRE sur la DISP de Dijon

L'unité de la méthodologie et de l'accompagnement, en collaboration avec l'unité du recrutement, de la formation et des qualifications, engage un déploiement du programme RESPIRE dans les structures de la DISP de Dijon. La finalité de ce programme est de diminuer les actes d'impulsivité, d'agressivité et de violence chez les PPSMJ, que ce soit en milieu ouvert ou milieu fermé.

Le programme RESPIRE a été construit et élaboré par les professionnels de la DISP de Rennes en 2016 ; il correspond à une intervention collective, structurée, interactive, éducative et progressive de cinq séances (quatre séances collectives de 1h30 une fois par semaine et une séance « bilan individuel » dans les deux semaines qui suivent).

Il s'inspire des thérapies comportementales et cognitives (TCC) et propose aux PPSMJ participantes un travail sur la gestion des émotions.

Le programme n'a pas été construit dans un but thérapeutique, l'accent étant porté sur ces vertus éducatives. L'objectif est de sensibiliser les personnes détenues à l'identification de leurs émotions, en engageant avec elle une réflexion sur leurs comportements, afin d'encourager la prise de conscience des conséquences de leur passage à l'acte violent. Il s'agit de sensibiliser et de transmettre aux personnes suivies des techniques permettant la gestion de l'impulsivité, de l'agressivité et de la violence ; tout ceci en vue de faire diminuer les actes d'impulsivité, d'agressivité et de violence, notamment en détention.

Ce programme repose sur une équipe de référents et d'animateurs formés :

- **Un référent local**, notamment chargé de la planification de la mise en œuvre (chef de détention, CPIP, chef d'établissement, DSP, DPIP, DFSPIP), et **un psychologue** pour les débriefings et la préparation de séance.
- **Des animateurs** : un binôme CPIP/surveillant (de préférence) ou CPIP/CPIP, en milieu fermé comme en milieu ouvert.

La première séance de formation a eu lieu au SPIP de Chalon-sur-Saône les 24 et 25 janvier. Une nouvelle session est prévue les 3 et 4 mars. Les CPIP volontaires du SPIP 71 et les surveillant de CP de Varennes-le-Grand pourront alors mettre en place le programme sur les deux sites (SPIP et établissement).

Par la suite seront formés, d'avril à juin, les CPIP et personnels de surveillances volontaires des structures des départements suivants : Côte-d'Or, Doubs, Eure-et-Loir, Jura, Loiret, Haute-Saône et Yonne.

Modèle de fiche action : préparation groupe de parole violences intrafamiliales

PRESENTATION DU GROUPE DE PAROLE	OBJECTIFS GENERAUX Champ d'action Moyens Lieu Budget
COMPOSITION (fonctions au sein du SPIP, répartition des rôles dans le groupe de parole)	Membres : Rôles :
CHOIX DES PARTICIPANTS	Public concerné Situation pénale
ACTIONS DU SPIP pouvant être présentées	Outils utilisés : Rythmicité des séances :
PARTENARIATS envisageables	Partenaires potentiels :
BILAN global de l'action	Axes d'amélioration

**DEPARTEMENT DES POLITIQU S D'INSERTION
DE PROBATION ET DE PREVENTION DE
LA RECIDIVE UNITE METHODOLOGIE
ET ACCOMPAGNEMENT**

Memento Prise en charge des VIF au sein de la DISP de DIJON

En 2021 **143** morts violentes au sein du couple ont été recensées par les services de police et unités de gendarmerie, contre **125** l'année précédente (**18** victimes en plus, soit +14%). La violence au sein du couple touche la vie de milliers de Français. Pour participer à la réduction de la récidive deux étapes capitales dans la prise en charge des personnes placées sous-main de justice :

- La première étape repose sur l'évaluation du risque de récidive ;
- La seconde sur une proposition de prise en charge adaptée aux besoins criminogènes identifiés.

Le principe du Risques Besoins Réceptivité (R-B-R)¹ appliqué à la probation nourrit depuis plusieurs années les pratiques professionnelles en SPIP et son application est reconnue et affirmée essentielle. Les résultats des différents travaux sur les pratiques probantes visant la prévention de la récidive sont clairs : il est possible d'agir sur la réduction de la récidive des Personnes Placées Sous Mains de Justice. L'évaluation structurée du risque de récidive, combinée à des pratiques basées sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR), permettent de réduire ce risque de près de 30%. Le modèle RBR est la synthèse de près de quarante ans de recherche et d'expérimentation à propos des méthodes et des pratiques permettant de réduire la récidive chez les PPSMJ. Le Référentiel des Pratiques Opérationnelles n°1 : qui prend en compte la méthodologie de l'intervention des SPIP (RPO1) encadre cette évaluation du risque puis les conditions de prise en charge.

1. L'EVALUATION DU RISQUE DE RECIDIVE POINT DE DEPART DE LA PRISE EN CHARGE:

L'évaluation du risque est un processus décisionnel par lequel le professionnel détermine la marche à suivre la plus efficiente en estimant, identifiant, qualifiant et quantifiant le risque. Pour cela les professionnels de la probation s'appuient sur le Référentiel des Pratiques Opérationnelles n°1.

Cette évaluation du risque repose sur des entretiens individuels au cours desquels les informations de situation sont recueillies. Elle est réalisée au cours des 3 premiers mois pour les suivis en milieu ouvert et au cours du premier mois pour les suivis en milieu fermé et donne lieu à la rédaction d'un rapport initial-d'évaluation. Ce rapport détaille le risque de récidive et, de cette évaluation du risque sont déduits la fréquence du suivi et le plan d'accompagnement envisagé (PACEP). Ce rapport est alors transmis au JAP pour information et non pour validation (circulaire de 2011).

L'évaluation structurée repose sur une étude détaillée des facteurs de risques (statiques et dynamiques) mis en relation avec les facteurs de protection et les indices de réceptivité (tels que décrit dans le RPO 1). Ces outils guident une évaluation structurée et valent pour toutes les situations néanmoins ils semblent devoir être complétés pour les délinquances dites spécifiques.

¹ Andrews D.A. et Bonta J. Le comportement délinquant Analyse et modalités d'intervention, Sème édition 2010, traduit de l'anglais par M. Herzog- Evans et C. Le Bossé, Les presses de l'ENAP, collection Savoir et pratiques criminologiques. Cf. notamment sur le modèle RBR p. 73 à 10

La délinquance intrafamiliale entre dans ce champ, aussi pour permettre une évaluation structurée efficiente un outil spécifique est préconisé. La grille actuarielle ODARA la traduction Française est l'Évaluation du Risque de Violence Familiale en Ontario (ERVFO) est un outil actuariel d'évaluation du risque de récurrence de violences conjugales, validé scientifiquement.

Depuis deux ans sur le territoire de la DISP de Dijon cet outil est déployé.

La DISP a pensé un plan de formation et a proposé une offre de formation à l'ensemble des services. L'objectif était de former puis de certifier un maximum de professionnels à l'utilisation de la grille. L'utilisation efficace de cette grille nécessite d'avoir accès à l'ensemble des pièces du dossier judiciaire et suppose une collaboration étroite avec la juridiction, les forces de l'ordre et l'association d'aide aux victimes.

Créer une cartographie des publics sensibles à l'aide des revues de dossiers.

Un outil, type tableau de recensement vérifié et mis à jour, permettra de comptabiliser et répertorier ces suivis spécifiques, indiquer les niveaux de risque révélés et les axes de travail prioritaires proposés puis déterminer les offres de services nécessaires.

2. PRISE EN CHARGE :

L'évaluation du risque permet de préciser et justifier la prise en charge dans sa temporalité, dans sa ou ses modalités, dans son contenu, avec pour chacun un large champ des possibles : suivi intensif ou régulier ; prise en charge individuelle et/ou groupale ; actions collectives, stages, programmes structurés, PPR... les études réalisées ont pu démontrer notamment que le niveau de risque a un impact fort sur la pertinence d'orienter vers un programme structuré. Ainsi la participation à un programme s'avère plus probante pour un risque ciblé (comme les problématiques d'addiction, les aspects relationnels ou les difficultés de régulation émotionnelle) auprès de personnes présentant un risque de récurrence élevé.

Force est de constater que ces réflexions et études fondent le principe de la réceptivité et rappellent que les approches les plus efficaces pour réduire la récurrence sont celles basées sur des approches concrètes comme les interventions cognitives et comportementales.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à l'appropriation du RPO 1, la DISP de Dijon et plus particulièrement le DPIPPIR a souhaité favoriser la professionnalisation, la montée en compétences grâce à une offre de formation diversifiée, avérée scientifiquement et de qualité.

Plusieurs programmes ont alors été proposés aux services, tous fondés sur les techniques d'interventions cognitives et comportementales pour répondre aux besoins des PPSMJ selon le niveau de risque évalué :

- Niveau de risque Elevée à très élevée :

Programme à destination des auteurs de violences intrafamiliales à fort risque de récurrence dans la version longue.

Ce programme vise les PPSMJ qui ont des risques de récurrence élevés évalués par les agents en s'appuyant entre autres sur la grille ODARA.

Ce programme offre une prise en charge spécifique et adaptée. Il s'appuie à la fois sur l'approche cognitivo-comportementale et le modèle systémique de Dutton (1995) .

Le programme de traitement intensif de la violence familiale est une intervention collective, structurée, interactive, éducative et progressive. Le but premier du programme est de mettre fin à toutes les formes de violence que les PPSMJ exercent sur leurs partenaires intimes. Plus précisément, le programme vise à réduire la violence physique, sexuelle, affective et psychologique envers les partenaires intimes ainsi que leur exploitation financière. Il adopte une approche axée sur les étapes du changement.

- Niveau de risque moyen :

Programme à destination des auteurs de violences intrafamiliales en version courte (14 séances, adaptées au niveau de risque) ;

Programme Alternative à la Violence (PAV) est la version française de ART (Aggression Replacement Training) il s'agit d'un programme destiné à favoriser l'acquisition de pensées et comportements alternatifs à la violence. La finalité est de réduire le risque de récurrence de violence. Une animation par un binôme PS/CPIP est encouragée dans la dynamique du surveillant acteur ;

Programme RESPIRE a été construit et élaboré par les professionnels de la DISP de Rennes en 2016. La finalité du programme est de diminuer les actes d'impulsivité, d'agressivité et in fine de violence chez les PPSMJ, MO ou MF. Il s'inspire des TCC et propose aux PPSMJ participant un travail sur la gestion des émotions. Une animation par un binôme PS/CPIP est encouragée dans la dynamique du surveillant acteur.

- Niveau de risque faible et très faible, une participation à des programmes n'est pas décrite comme probante et n'est pas recommandée néanmoins selon les besoins de la PPSMJ, une participation pourrait être proposée et adaptée aux besoins, en veillant à une intensité limitée.

Avant un travail sur la réduction de la récurrence, et si cela est nécessaire, il est possible d'axer l'intervention des services sur l'alliance de travail.

Dans ce cas, il est envisageable en préambule de proposer le **programme Père-enfant** qui se concentre sur les pères détenus ainsi que sur leurs enfants. Plus particulièrement, les pères qui désirent maintenir et renforcer les liens avec leurs enfants. Une animation par un binôme PS/CPIP est encouragée dans la dynamique du surveillant acteur. Un projet de déclinaison de ce programme en MO est en cours d'élaboration, avec une possibilité d'y attacher quelques séances de PAV F, il serait ainsi possible de travailler la question de la parentalité indépendamment ou en lien avec des faits de délinquance familiale.

Il est possible de faire appel à la **Justice Restaurative** pour travailler sur la place de la victime soit dans le cadre d'actions de sensibilisation en lien avec les associations d'aide aux victimes soit dans le cadre d'actions de Justice Restaurative, Rencontre Condamné Victime / Rencontre Détenu Victime ou Médiation Restaurative.

En amont de la mise en œuvre des programmes il est important de réfléchir à l'organisation de service qu'elle va nécessiter afin de sécuriser les professionnels et favoriser leur disponibilité : horaires, lieu, informations et communication autour du programme, sélection, supervision et RETEX.

Enfin, la question de la participation des PPSMJ occupe une place importante, aussi il conviendrait pour favoriser la participation des PPSMJ aux actions collectives, que l'obligation particulière n°20 de l'article 132-45 du CP: « Respecter les conditions d'une prise en charge sanitaire, sociale, éducative ou psychologique, destinée à permettre sa réinsertion et l'acquisition des valeurs de la citoyenneté ; cette prise en charge peut, le cas échéant, intervenir au sein d'un établissement d'accueil adapté dans lequel le condamné est tenu de résider » soit plus systématiquement prononcée.

Cette obligation particulière permet en effet au SPIP de donner une dimension plus contraignante et certaine aux orientations déclinées dans le PACEP (Plan d'Accompagnement de la personne et d'Exécution de la Peine) dans le rapport initial d'évaluation ou lors des moments de réévaluation. A défaut, il est impossible de donner à cette participation un caractère obligatoire.

3. RESEAU PARTENARIAL:

Un réseau diversifié adapté pour une prise en charge diversifiée. Sur la thématique des VIF, les partenaires privilégiés sont les CPCA. Annexe n°1 : Note d'articulation portant sur la prise en charge conjointe des auteurs de violences conjugales par les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA); annexe n°2: note d'articulation entre le ministère de la justice et les CPCA du 26 mai 2021; annexe n°3: Document de présentation des lignes directrices de l'appel à projets Centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales; annexe n°4: fiche de liaison type à utiliser lors de l'orientation de la PPSMJ par le SPIP vers le CPCA; annexe n°5: Annuaire des CPCA.

Il est important dans le cadre de ce partenariat de préciser le périmètre validé par l'administration pénitentiaire et ce dans une volonté de sécuriser les interventions de chacun.

Doivent ainsi être rejetées :

- => Toutes les demandes de subvention de fonctionnement permettant notamment le financement ou le co-financement des coûts liés au recrutement ou au maintien dans leur poste de personnels du CPCA ;

- => Toutes les demandes de financement (subvention, paiement après prestation) portant sur les modules socles et complémentaires (groupes de parole, suivi thérapeutique...) de la prise en charge des personnes orientées par le SPIP en opportunité ou suite à une obligation judiciaire.

Néanmoins, il convient de distinguer les dispositifs CPCA des structures associatives qui les portent, celles-ci ayant de nombreuses autres activités par ailleurs. C'est pourquoi

- => L'administration pénitentiaire finance certaines associations porteuses du CPCA au titre du CJPP ;

- => Les SPIP peuvent faire le choix de confier entièrement ou partiellement la réalisation des stages de responsabilisation des auteurs de violence conjugale à ces associations ;

- => Les SPIP peuvent également solliciter les associations porteuses des CPCA pour mise en place d'autres actions collectives ou individuelles à destination des auteurs de violences conjugales mais uniquement en milieu fermé ;

- => Les SPIP peuvent évidemment continuer de travailler avec les associations porteuses pour la mise en place d'autres actions ne concernant pas les auteurs de violences conjugales ;

En synthèse, il convient donc de considérer qu'un financement au niveau régional ou local ne pourrait se justifier qu'au regard d'un périmètre qui ne relèverait pas du cahier des charges du CPCA.

La DISP de Dijon est couverte totalement avec 3 CPCA qui se déclinent et reposent localement sur les structures. L'intervention du SPIP reste centrée sur l'évaluation du besoin criminogène de la PPSMJ. Cette évaluation va déterminer le contenu de la prise en charge et plus particulièrement le contenu des interventions, celle du SPIP mais aussi celle des partenaires dont les compétences répondent aux besoins identifiés.

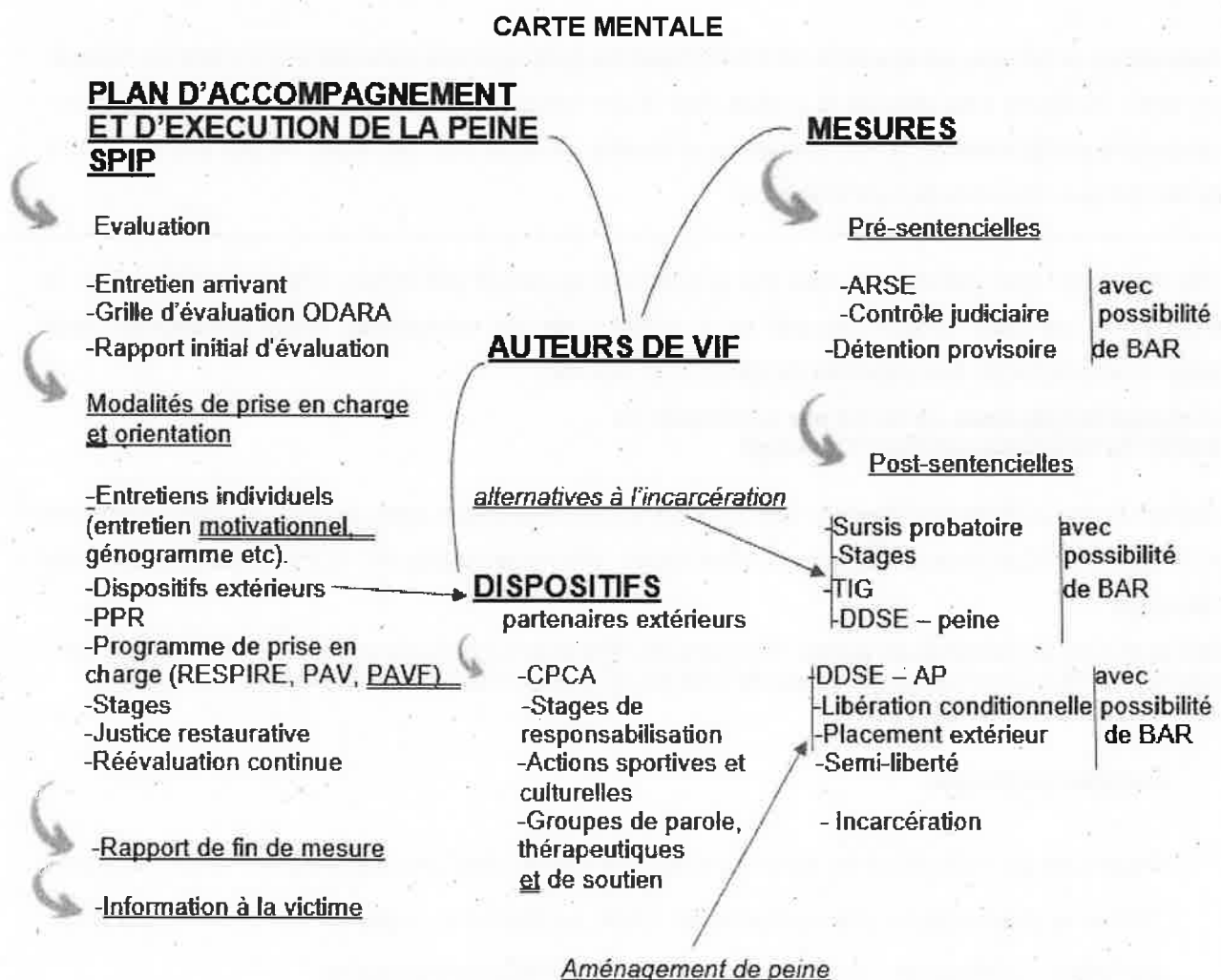
Elle devrait également permettre de mettre en lumière les instances et/ou services de l'état à mobiliser pour répondre à ces besoins. Des axes de travail comme le logement, le soin et travail/formation pourront être mis à jour et confiés aux partenaires, laissant ainsi aux CPI Ps la possibilité de dégager du temps pour réinvestir le cœur de leur intervention.

4. LA CREATION D'UN RESEAU DE REFERENT VIF :

Depuis la mise en place de référents VIF dans chaque SPIP (CPIP/DPIP ou Psy/DPIP) et au DPIPPR avec deux personnels référents a permis de créer un réseau de travail commun.

L'objectif est d'impulser un travail de mise en commun des bonnes pratiques, de créer un réseau de partage d'informations et d'harmonisation des pratiques et prises en charge. Deux regroupements par an sont prévus. Annexe n°6 : fiche de poste des référent VIF.

L'évaluation du risque doit permettre aux professionnels de faire des propositions éclairées de prise en charge, ils sont, en effet, maintenus en responsabilité auprès des usagers d'un service public auxquels une offre de prise en charge conforme aux besoins identifiés doit être précisée, présentée et validée conjointement.



ANNEXE 7

Huit hommes condamnés pour des violences conjugales ont suivi l'un des stages de lutte contre les violences conjugales, en juin 2023, à Blois. Trois jours pour casser les préjugés, mais surtout ; pour se confronter à leur propre violence. *

Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

"Et vous, quand avez-vous pleuré pour la dernière fois ?" À cette question, les huit hommes ne répondent pas tous de la même manière. "Il y a deux semaines", pour l'un. « Ce n'est pas l'envie qui m'en manque, mais ça ne vient pas", rétorque un autre.

S'ils sont tous assis en arc de cercle dans une salle du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Loir-et-Cher, c'est parce qu'ils ont été condamnés pour violences conjugales. Parmi les obligations qu'ils doivent remplir, celle d'assister à ce stage de trois jours.

Lutter contre ses préjugés

Face à eux, un tableau sur lequel ils ont écrit les qualités qu'ils estiment nécessaires pour être un homme, un "vrai". Au feutre s'est dessiné le portrait d'un *"super-héros"*, comme le souligne Élise Curt-Paumier, conseillère pénitentiaire. Être fort, subvenir aux besoins de sa famille, sécuriser, ne pas pleurer. Autant de termes que chacun a déroulé tour à tour.

"Du temps de mon grand-père, c'est ma grand-mère qui tenait les rênes", affirme Ahmed. Pour le premier jour de cette session, ils ont eu à réfléchir sur les stéréotypes, idées préconçues, mais aussi à se confronter aux inégalités de genre. L'un résume :*

La puissance physique, ça ne fait pas un homme. Un auteur de violences participant au stage

Olivier Carrier et Élise Curt-Paumier sont chargés d'animer ce stage, dans un mélange de bienveillance et de fermeté. Tous installés dans leur chaise rouge, une petite tablette sur la droite, certains prennent des notes.

Jean* a plus de gouaille que les autres. *"On a trouvé notre champion du stage, il y en a un à chaque fois", lance même Élise Curt-Paumier au détour de l'une de ses sorties. Il parle beaucoup, tergiverse souvent.*

La force du groupe

Débarquer au milieu d'autres hommes violents a d'abord créé une appréhension chez Jacques*.

"J'ai vu le stage comme une contrainte au début, confesse-t-il. J'avais un peu peur de voir avec qui j'allais me retrouver... non pas que je me sente meilleur que les autres."

Les jours passant, ce groupe est devenu une force : *"L'un d'entre nous a craqué à un moment, on l'a remercié, il s'est livré et ça nous a aidés à faire tomber nos carapaces."* Cet homme, c'est François*. Le trentenaire a été condamné pour des violences conjugales en 2020, puis pour harcèlement. Pour les deux hommes, être à plusieurs, c'est avant tout *"se sentir moins seul"*.

"La force du groupe est indéniable" aux yeux d'Olivier Carrier. *"Les participants s'autorégulent, et certains font locomotive pour les autres"* poursuit-il. *"Ils peuvent aussi se faire des remarques les uns aux autres sur leurs situations, que nous ne pouvons pas nous permettre par notre posture"* note de son côté Élise Curt-Paumier.

Faire face à sa propre violence

Quelques mois ou plusieurs années après les faits qui les ont amenés devant un tribunal, il est donc temps pour eux de comprendre, et d'essayer d'évoluer. *"Je ne voyais pas ce que je faisais, reconnaît François. J'en ai pris conscience trop tard et aujourd'hui j'en porte la culpabilité."*

Au cours des trois jours, plusieurs exercices ont permis de réaliser les marques indélébiles que portent les victimes. Celui de la boulette de papier par exemple. Chacun a pu prendre une feuille neuve pour la froisser, avant de tenter de l'aplanir. Impossible de revenir à la feuille d'origine, malgré les efforts. *"Je demande pardon à toutes les femmes victimes de violences conjugales, elles ont peut-être plus de chemin à faire pour se reconstruire"*, lance François.

Ce stage a aussi permis aux auteurs de se confronter à leur violence. À travers, par exemple, l'écoute de la chanson *N'insiste pas* de Camille Lellouche. *"Ça m'a beaucoup remué"*, explique Jacques. François l'a même réécoutée en rentrant chez lui. *"Ça m'a fait penser à tout ce que j'ai détruit"*, admet-il.

Des "monstres" qui cherchent à évoluer

Les médias parlent des violences conjugales, Jacques et François le savent. *"Ça peut faire percuter certains"*, estime François. Cette médiatisation, il la comprend donc, bien qu'elle mette son image à rude épreuve : *"On voit surtout le côté monstre."*

Souvent enfermés dans une forme de victimisation, certains ont l'impression que la société n'écoute que les victimes de violences. *"Il y a des auteurs qui cherchent à avancer et ne plus refaire les mêmes choses"*, insiste François, témoignant d'une volonté de s'extraire d'une vision manichéenne. Jacques en est, lui, convaincu : *"Il y a des bonnes personnes qui font des choses pénibles et condamnables."*

Depuis les faits de violences, ce père de famille est suivi à la fois par un psychologue et un psychiatre. Plusieurs séjours en hôpital psychiatrique auront été nécessaires avant de trouver un traitement qui lui corresponde. Petit, il n'a connu que la violence. Celle tournée contre lui, mais aussi les violences conjugales auxquelles il a assisté. Lors de sa garde à vue après la plainte de son ex-femme, c'est à sa mère qu'il écrit un SMS lourd de sens :

**Je suis en garde à vue, j'ai fait comme papa.
François, dans un message à sa mère**

Son fils aussi a été témoin. *"Sur le moment, je ne l'ai même pas entendu pleurer."* Pourtant, dans les vidéos diffusées pendant le stage, ce sont les pleurs d'enfants qui le font craquer. Un boomerang en pleine tête d'un vécu difficile, mais aussi d'agissements qu'il faut regarder en face. *"C'est une petite personne qui aura du mal à se construire"*, dit-il à propos de son fils de 7 ans. Il garde des droits de visite et son autorité parentale. Mais le lien n'est pas simple. *"Je sens qu'il est sur la retenue"*.

Violences où harcèlement, les agissements de chacun trouvent des origines, des mécanismes sur lesquels il faut travailler parfois des années. *"Je suis loin d'avoir fini"*, estime François.

Pour Jacques, l'un des problèmes, c'est l'alcool. Quand il repense à toutes ces fois où il a débarqué chez son ex, aux messages, aux appels harcelants. *"Je me déteste"*, lance-t-il. Suivi pour son addiction, il estime aujourd'hui ne plus être le même homme qu'à cette époque. Il voit régulièrement son conseiller de probation, ainsi qu'une infirmière *"qui joue un peu le rôle de psychologue, elle m'écoute beaucoup"*.

Peut-on changer en trois jours ?

Ce stage, *"ce n'est pas une baguette magique"*, assument Élise Curt-Paumier et Olivier Carrier. Les conseillers pénitentiaires sont conscients que trois jours ne suffisent pas à changer durablement. Mais une prise de conscience, des *"graines"* peut être plantées dans l'espoir de voir pousser quelque chose.

Jacques et François se disent en tout cas pleins de bonnes volontés. *"Il faut que j'apprenne à la fermer un peu"*, admet le premier, dans un sourire.

Pouvoir désamorcer un conflit, sortir prendre l'air en cas de colère ; autant de clés qui sont désormais entre les mains des hommes accompagnés. Jacques en est conscient : *"C'est facile quand on est tranquille dans une salle climatisée, mais ça le sera moins face à une situation réelle"*.

"On a des réponses appropriées parce qu'on est dans un cadre approprié", poursuit Olivier Carrier *"parfois on nous sert la soupe et on le sait"*.

On a des réponses appropriées parce qu'on est dans un cadre approprié. Parfois on nous sert la soupe et on le sait. Olivier Carrier, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

"Je voudrais lui dire pardon. Pardon et merci."

À la fin de ce stage, une note est rédigée pour le conseiller qui suit chaque homme dans le cadre de sa condamnation. L'attitude du stagiaire et ce qu'il reste à travailler y sont détaillés. *"Leur posture change, ça permet de parler de sujets qui n'étaient pas abordables avant"* remarque Élise Curt-Paumier:

Lorsqu'on leur demande leur regard sur la plainte de leur ex, les deux hommes se souviennent d'abord de la colère ressentie, une forme d'incompréhension. Plusieurs années plus tard, Jacques a les idées claires. À la mère de sa fille, il n'a désormais qu'un message à transmettre : *"Je voudrais lui dire pardon. Pardon et merci."*

Le risque de récidive omniprésent

Cependant, tous ne réagissent pas de la même manière. *"On voit que le risque de récidive est omniprésent"* reconnaît Olivier Carrier. Même parmi les participants, certains commettront de nouveaux faits. *"Si les graines ne fleurissent que dans deux, trois, quatre ans, ça aura été mieux que de ne rien faire"* souligne Élise Curt-Paumier.

"Si on veut régler le problème des victimes, il faut régler les problèmes des auteurs" pense fermement la conseillère d'insertion et de probation. Le binôme travaille depuis une quinzaine d'années sur la prise en charge des auteurs.

"Ça ne sert à rien de juste les mettre à l'écart de la société, sinon c'est pisser dans un violon, pour le dire vulgairement"
Élise Curt-Paumier, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation

À l'automne, un projet "d'action-recherche" verra le jour au SPIP 41. Quatre mois de stage pour un groupe d'hommes qui présentent des risques modérés à très fort de récidive. Une fois par semaine, ils travailleront avec des agents formés. Un chercheur sera quant à lui chargé d'évaluer les conséquences des actions, en surveillant les actes de récidive sur les cinq prochaines années.

****Les prénoms ont été modifiés.***